RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.06/23

« Priorité pour la protection du climat »

Baïlo Diallo Rottet, Parti socialiste

La motion demandait que les objets soumis au Conseil de Ville, en particulier les demandes de crédit, prennent mieux en compte les exigences liées à la lutte contre le réchauffement climatique et les critères applicables en faisant figurer au début de chaque message une analyse justifiant les besoins, les options ainsi que les alternatives pour atteindre les objectifs visés.

Comme le relève la motion, les messages des demandes de crédit présentés au Conseil de Ville intègrent déjà un chapitre sur le plan climat depuis plus de deux ans. Pour les objets nécessaires, une grille d'évaluation a été établie qui reprend les objectifs du plan climat et présente les résultats de l'évaluation, selon les domaines et le modèle cidessous :

		EVA	VALUATION	
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX / COMMENTAIRES	+	+/-	-
Construction				
Energie				
 Mobilité 				
Biens de consommation				
 Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics 				
■ Santé				
 Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels 				
Gouvernance				

Pour chaque dossier traité, les services communaux et le Conseil abordent cette analyse dès le début des études nécessaires et pas seulement au moment de la rédaction du message et dans la dernière partie de celui-ci, et prennent bien en considération tous les critères liés à la lutte contre le réchauffement climatique dans les activités courantes qui sont menées et dans tous les projets.

Cette manière de fonctionner en tenant compte dès le début des réflexions sur un dossier est appliquée depuis de nombreuses années, dans le cadre des projets qui sont notamment évalués au travers des labels reconnus tels que Minergie, Site 2000 watts et ceux que la Municipalité de Delémont a obtenus, notamment ceux de Cité de l'énergie, Fair Trade Town, Ville Verte ou encore Commune en santé récemment.

Ces labels, qui permettent de passer en revue les prestations réalisées et d'anticiper afin de formaliser au mieux les futurs projets, ne sont évidemment pas les seuls outils applicables, raison pour laquelle le Conseil communal tient compte de manière systématique des critères concernés en matière de lutte contre le réchauffement climatique dans toutes les actions communales concernées, y compris notamment lors d'appels d'offre ou lors d'achats en général.

La motion est donc bien mise en œuvre et permet de mieux mettre en perspective le travail approfondi qui se fait lors de la préparation du projet au début du message adressé au Conseil de Ville, notamment en présentant les origines et les besoins, les options, les alternatives et les solutions retenues. La grille d'évaluation actuelle peut toujours être utilisée pour les objets qui le méritent.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin